

CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du 07 septembre 2023

APPEL DES ÉLUS PAR LE MAIRE

Cet appel permet de constater _____**20**_____présents à l'ouverture de la séance

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine, – Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, GRANATO Éric, DABANCOURT Thierry, LEBRESNE-NESCELAIRE Carole, RÉGNIEZ Alain, DHORDAIN-DETROYE Odile, RASET Florimond, DELOGE-QUERCY Laetitia - Conseillers municipaux

Absents excusés :

POULAIN Michel (procuration à Philippe CHARLET), BUEMI Carmela (procuration à KOWALCZYK Patrick)

GRODZISKI-KOPEC Valérie (procuration à Elisabeth MÉNISSEZ)

Absents non excusés : TRZAN Jean-Marc, DECHERF Corinne, DEBOFFE Nicolas.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **Claude HOUSEZ** a été désignée secrétaire de séance.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

- Budget communal – décision modificative n° 1
- Participation santé et prévoyance du Centre de Gestion du Nord
- L'Orée des Saveurs – demande d'exonération du loyer d'août 2023 à Monsieur BOUTTEMENT, traiteur

VOTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE :

À L'UNANIMITÉ

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Suite aux attentes de versement des dotations de l'Etat, la hausse du point d'indice, les modifications obligatoires de montées d'échelons ainsi que l'augmentation des prix de l'énergie et la nécessité de payer des factures ayant atteint leur date limite de paiement, il convient de procéder à de nouvelles écritures comptables.

Les écritures sont donc les suivantes :

CHAPITRE	LIBELLÉ	CRÉDITS OUVERTS AU BP 2023 EN €	DM n°1 (en €)	CRÉDITS OUVERTS en € (BP+DM 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES				
011	Charges à caractère général	746 951.93	269 232.39	1 016 184.32
66	Charges financières	6 839.08	148.20	6 987.28
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
73	Impôts et taxes	1 726 666	260 000	1 986 666
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 915.64	9 380.59	21 296.23
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles	147 100	1 000	148 100
21	Immobilisations corporelles	1 117 940	5 000	1 122 940
020	Dépenses imprévues (investissement)	45 132.71	- 15 380.59	29 752.12
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 915.64	9 380.59	21 296.23

Débat : *Mr Granato demande des explications sur le 1^{er} budget voté car pour lui cela ne représente pas la réalité.*

Mr Granato indique que le budget primitif indiquait 746 000 € avec une sous-estimation de 40 % des dépenses au chapitre 011.

Mr Granato : d'où viennent les 269 000 € ?

Mr le Maire : de la CAPH (200 000 €) et des impôts, ce qui va rééquilibrer le budget. Il rappelle également l'incidence de l'inflation.

Mr Granato : vous citez le changement de point d'indice des salaires sans même expliquer...

Mr le Maire : une réunion à ce sujet sera faite ultérieurement – sûrement en novembre prochain

Après en avoir délibéré, les Membres de l'Assemblée ont voté :

A L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION SANTÉ ET PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION NORD

Lors de la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2021 les Membres avaient voté l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Une phase de consultation devait être mise en place par le CDG 59 afin de recueillir les propositions de futurs partenaires tant dans le domaine du risque santé que celui du risque prévoyance.

Lors de sa séance du 29 juin 2023, le Conseil d'Administration du CDG 59, après avis du Comité Social Territorial, a décidé de retenir les propositions ci-après :

- MNT pour le risque santé
- GENERALI Vie pour le risque prévoyance

Il est donc désormais demandé à chaque assemblée délibérante d'autoriser le Maire à signer les conventions successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Débat : Question de Mr le Maire : les Elus peuvent-ils en bénéficier ?

Réponse de Mr Charlet et Mme HOUSEZ : Non

Après en avoir délibéré, les Membres de l'Assemblée ont voté :

A L'UNANIMITÉ

L'ORÉE DES SAVEURS – DEMANDE D'EXONÉRATION DU LOYER D'AOÛT 2023 A MR BOUTTEMENT

Un bail commercial a été signé le 12 mai 2023 entre Mr De NERVAUX, propriétaire du local commercial et son logement attenant sis Place du Général De Gaulle à Abscon ; et Monsieur le Maire, représentant la Commune .

Ce bail a une durée de 9 ans soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2032. Il est spécifié au sein de ce bail que la Commune s'engage, à ses frais, à faire tous travaux nécessaires à la conformité du lieu.

La Commune peut sous-louer ce local commercial à Mr BOUTTEMENT dans le cadre de l'installation de son commerce de traiteur.

Le loyer, fixé mensuellement à 780 € + 20 € de charges, sera versé dès le 1^{er} août 2023 de la Commune à Mr De Nervaux et de Mr Bouttement à la Commune.

Or, suite au retard des branchements gaz et ERDF, les travaux effectués en régie par les agents communaux des services techniques n'ont pu être terminés dans le temps imparti. Il est proposé aux Membres de l'Assemblée, d'exonérer Mr Bouttement du loyer d'août 2023, ce dernier n'ayant pu jouir du local commercial pour ses activités professionnelles tel que prévu lors de la signature du bail.

Par ailleurs, Mr De Nervaux s'engage également à ne pas réclamer le loyer à la Commune pour ce même mois.

Débat : Mr Granato demande si la porte sera conforme ?

Mr le Maire lui réponds oui. Elle sera d'ailleurs livrée prochainement

Après en avoir délibéré, les Membres de l'Assemblée ont voté :

A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

Rappel de :

- la future marche / les élections sénatoriales / les Noces d'Or / Le repas des Aînés

Le Maire,

Fin de séance = 18H30

Patrick KOWALCZYK

CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023**
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS- RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 BUEMI Carmela
 CATTOEN Jean-Luc	 CHARLET Philippe	 CONETTA Michele
 DABANCOURT Thierry	 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas
 DECHERF-BLONDEAU Corinne	 DELOGE-QUERCY Laëtitia	 DHORDAIN-DETRUYE Odile
 FOURMAUX Jean-Michel	 GRANATO Eric	 GRODZISKI-KOPEC Valérie
 HOUSEZ-VITTET Claude	 JASNIAK Denis	 KOWALCZYK Patrick
 LESIEUR-DENIS Brigitte	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 RASET Florimond	 RÉGNEZ Alain	 TRZAN Jean-Marc